



REPUBLIQUE TUNISIENNE

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR KARIM BEN BECHER

AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE
AUPRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS

A L'OCCASION DE LA 14 EME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETAT PARTIES AU STATUT DE
ROME

La Haye, le 19 NOVEMBRE 2015

Monsieur Le Président de l'Assemblée des Etats Parties,
Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme tombées à Paris, Nairobi, Beyrouth, Sousse, au Bardo et dans d'autres villes encore et exprimer mon soutien et ma solidarité aux pays et aux familles de ces victimes innocentes.

Permettez-moi, ensuite, d'exprimer à M. Sidiki Kaba, l'appréciation de la Tunisie, en tant que pays africain, pour son leadership dans sa présidence de notre Assemblée avec sagesse et modération et lui réitérer à cet égard notre soutien pour son travail et notre adhésion aux objectifs de son mandat.

J'adresse, en outre, au nom de la Tunisie, mes félicitations aux trois membres nouvellement élus au Conseil de Direction du Fonds au profit des victimes. Mon pays qui a été pendant trois ans co-facilitateur du groupe de travail de La Haye sur les victimes, le Fonds au profit des victimes et les réparations, mesure à sa juste valeur l'importance du Fonds pour la mise en œuvre des mandats de réparation et d'assistance de la Cour en faveur des droits des victimes tels qu'ils sont consacrés par le Statut de Rome.

Je tiens également à féliciter les nouveaux membres du Comité consultatif pour la nomination des juges ainsi que le nouveau membre du Comité du Budget et des Finances en leur souhaitant plein succès dans la mise en œuvre de leurs mandats.

Monsieur le Président,

La Tunisie a toujours été convaincue que le dialogue est la seule issue pour résoudre les différends et dépasser les malentendus. A cet égard, l'attribution du prix Nobel de la Paix au titre de l'année 2015 au Quartet du dialogue national tunisien en est une illustration. Il récompense les efforts déployés en Tunisie en vue d'assurer une transition démocratique sans violence et respectueuse de l'Etat de droit en dépit de nombreux défis nationaux et régionaux. Cette distinction est un honneur

et une responsabilité pour la Tunisie pour poursuivre sur la voie du consensus dans le but de parachever la transition démocratique et d'adhérer aux valeurs de justice et de lutte contre l'impunité dont l'adhésion à la CPI au lendemain de la Révolution en 2011 constitue l'un des emblèmes.

C'est dans ce même esprit basé sur la concertation et le rapprochement des points de vue entre les différentes parties que la Tunisie conçoit la coordination du groupe africain qu'elle a l'honneur de présider.

Soucieuse de rapprocher les vues entre la Cour et le continent africain, la Tunisie a organisé tout au long de cette année des réunions dans le cadre de sa présidence du groupe africain en vue de contribuer à l'instauration d'un dialogue constructif entre les membres du groupe et les principaux organes de la Cour.

Monsieur Le Président,

Vous nous avez vous même honorés de votre participation aux réunions du groupe lors de chaque visite que vous avez accomplie à La Haye, ce qui témoigne de votre engagement envers les Etats africains et aux autres groupes régionaux et votre intérêt à nos discussions.

Les thèmes abordés et débattus au sein du groupe africain ont mis en évidence la nécessité de respecter l'indépendance de la Cour Pénale Internationale et l'engagement continu des Etats africains en faveur des objectifs du Statut de Rome. La CPI reconnaît d'ailleurs le rôle crucial que les Etats africains ont joué lors des négociations du Statut de Rome ainsi que lors du démarrage de ses travaux à travers les situations déferées par les Etats africains et qui constituent la totalité des cas examinés actuellement par les Chambres.

Monsieur Le Président,

Nous sommes convaincus de l'importance du rôle joué par la Présidence de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, dans la consolidation et le renforcement des relations entre l'Afrique et la CPI.

Le rayonnement de la Cour Pénale Internationale et l'élargissement de son action sont tributaires de plusieurs facteurs. Les uns dépendent entièrement d'elle et les autres relèvent de la responsabilité des Etats.

Chaque Etat Partie tout comme la Cour ainsi que ses organes ont dans ce cadre une responsabilité et un rôle important à assumer pour que les principes du Statut de Rome soient mis en œuvre.

La Cour est appelée à cet égard, à poursuivre ses efforts visant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses procédures judiciaires. La Tunisie salue dans ce cadre les progrès réalisés jusque là dans ce domaine et exprime sa satisfaction relative au travail effectué par les juges et à leur tête Mme Silvia Fernandez De Gurmendi, Présidente de la CPI que nous félicitons pour son élection, dans l'harmonisation des procédures de la Cour.

Garantir par ailleurs une synergie entre les différents organes de la Cour devrait être un objectif d'une importance primordiale pour la CPI en vue d'assurer l'optimisation de ses ressources, d'éviter les doublons et de mettre en œuvre le principe d'une Cour unique.

En outre, la CPI, Cour permanente visant l'universalité est appelée à représenter toutes les régions du monde, non seulement à travers son mandat, mais également, à travers son personnel. Il est primordial par conséquent que la Cour accorde l'attention nécessaire en vue d'avoir une représentation géographique et par genre équitable de son staff au sein de tous ses organes.

La Cour qui est un organe judiciaire, interagit également par le biais de l'Assemblée des Etats Parties avec la sphère diplomatique. A cet égard, la consolidation de la concertation avec les Etats Parties et les Organisations régionales est de nature à ancrer davantage la compréhension mutuelle et à dissiper les malentendus sans que cela n'interfère bien évidemment dans le travail des Chambres et ne touche l'indépendance de la Cour.

La Tunisie salue à cet égard le consensus obtenu concernant les demandes du Kenya et de l'Afrique du Sud quant à l'introduction de points additionnels à l'ordre du jour de l'Assemblée et mesure à sa juste valeur l'importance de l'Assemblée des Etats Parties en tant que forum démocratique de dialogue, de propositions et de clarification entre les Etats.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre du mandat de la Cour dépend dans une large mesure de la contribution et de l'engagement des Etats Parties envers elle. La coopération est par conséquent l'un des aspects les plus fondamentaux susceptibles de garantir le succès de la Cour dans l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, la consolidation des principes consacrés par le Statut de Rome est renforcée à travers l'universalité. Chaque Etat partie est capable de jouer un rôle très important dans la promotion des valeurs du Statut de Rome et agir en faveur de l'élargissement du domaine d'action de la Cour dans le monde.

A cet égard, la Tunisie salue la récente adhésion de la Palestine et lui souhaite la bienvenue en tant que 123^{ème} Etat Partie au Statut de Rome consolidant ainsi davantage la tendance vers l'universalité et consacrant le principe de la lutte contre l'impunité. La présence de la Palestine parmi nous pour la deuxième fois au cours de cette année en tant qu'Etat Partie est une lueur d'espoir pour la justice internationale et constitue une preuve supplémentaire de la crédibilité du système et de son impartialité, notamment à travers l'ouverture d'une procédure d'examen en Palestine et les nombreux défis liés en particulier à la question de la coopération.

Monsieur Le Président,

La Tunisie, tout à fait consciente de l'importance des éléments susmentionnés, poursuivra ses efforts en vue de soutenir la CPI en adhérant entièrement aux principes du Statut de Rome et en œuvrant en vue de respecter ses engagements envers la Cour, consacrer son indépendance et mettre en œuvre le Statut de Rome dans sa législation nationale.

Monsieur Le Président,

Par son travail et sa résilience, la CPI est devenue un acteur incontournable et enraciné du système pénal international. A cet égard, la Tunisie qui salue l'achèvement du projet des nouveaux locaux permanents de la Cour qui consacre cet enracinement a tenu à marquer cet important événement en offrant un tableau de mosaïque antique illustrant la culture juridique historique de mon pays et célébrant la consolidation de la Cour Pénale Internationale en tant qu'institution permanente.

Mon pays, coordonnateur du groupe africain, continuera en outre, à promouvoir le dialogue entre les Etats africains parties et signataires du Statut de Rome avec la Cour en vue de renforcer la relation entre nous et encourager la coopération et l'universalité.

Nous continuerons ainsi à accueillir favorablement au sein du forum de notre groupe africain toute initiative visant la poursuite des échanges fructueux entre les membres du groupe et les organes de la Cour et à œuvrer en tant que pays arabe et africain à accueillir sur notre sol les manifestations visant une plus grande sensibilisation aux valeurs du Statut de Rome.

Je désire enfin transmettre mes remerciements au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties pour son efficacité et sa réelle contribution à la réussite de nos travaux.

Je vous remercie pour votre attention Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs.